

Séance Conseil communal du 11 octobre 2022

Il est 20h15 lorsque le président ouvre la séance à la Salle du Conseil communal de Rougemont.

Sont présents : 25 conseillers/ères
La Municipalité
Le boursier

Excusés M. Nicolas Gerber
 M. Andrea Matti
 M. Christophe Moret
 M. Cédric Morier
 M. Pascal Oesch
 Mme Magali Riond
 Mme Rachel Schwitzguébel
 M. Beat Wampfler
 Mme Sylvie Yersin

 M. Tell Schwitzguebel, huissier

Absente Mme Laurence Sieber

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de la séance du 28 juin 2022
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis N° 09/2022 - Demande de crédit pour le remplacement des applications de gestion informatique
5. Préavis N° 10/2022 - Adoption de l'arrêté communal d'imposition 2023
6. Préavis N° 11/2022 - Demande de crédit pour les travaux d'urgence à la route de Rodomont
7. Préavis N° 12/2022 - Demande de crédit d'étude pour le futur réservoir d'eau potable à la Forcla
8. Divers et propositions individuelles

Suite à la réception de deux motions et d'un postulat, le président propose la modification de l'ordre du jour comme suit :

1. Procès-verbal de la séance du 28 juin 2022
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis N° 09/2022 - Demande de crédit pour le remplacement des applications de gestion informatique

5.	Préavis N° 10/2022 - Adoption de l'arrêté communal d'imposition 2023
6.	Préavis N° 11/2022 - Demande de crédit pour les travaux d'urgence à la route de Rodomont
7.	Préavis N° 12/2022 - Demande de crédit d'étude pour le futur réservoir d'eau potable à la Forcla
8.	Motion pour l'extinction de l'éclairage public - M. Gilles Chatelain
9.	Postulat sobriété énergétique - M. Gilles Chatelain
10.	Motion pour le financement des travaux urgents du bloc opératoire – M. Gilles Chatelain
11.	Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 28 juin 2022

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune remarque et est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Le président rappelle que les rapports de commission doivent être remis en 2 exemplaires et entièrement signés par tous les membres lors du conseil, selon l'article 45 du règlement communal. Rappel est également fait sur la désignation du président de commission de préavis selon article 46.

3. Communications de la Municipalité

M. Frédéric Blum, Syndic

Le recours des 36 communes, dont Rougemont, envers la péréquation est actuellement suspendu auprès du Tribunal Cantonal. Ce dernier est dans l'attente de la décision du Tribunal Fédéral quant au recours des communes sur la péréquation 2020.

Également concernant la péréquation, les discussions sont en cours entre les associations des Communes (UCV, AdCV et délégation du Conseil d'Etat) pour trouver un système de péréquation plus acceptable pour les différentes communes.

Au niveau de la pénurie énergétique à venir, les communes sont en discussion active avec le Canton afin de garantir une continuité dans l'approvisionnement de l'énergie. Différents ateliers et séances d'information sont en cours pour étudier l'économie d'énergie des bâtiments, de l'éclairage public et également garantir le fonctionnement des STEP et réseaux d'eau.

Une cellule de crise a été mise en place par district. Le QG se trouve à Vevey. Le Syndic est le délégué pour la commune de Rougemont.

Des bases légales sont en cours d'élaboration pour que les communes puissent agir.

Au niveau interne, la Municipalité cherche les solutions les plus acceptables mais ceci n'est pas évident. Pendant l'entre-saison, il n'est pas facile de trouver un réglage de température optimal.

Au niveau de l'éclairage public, des discussions vont avoir lieu avec le fournisseur local, Groupe E. Le réseau étant relativement ancien, il n'est pas possible de varier l'intensité selon certains secteurs ou alors à cout très élevé. L'éclairage de Noël est en réflexion également. Dans tous les cas, il s'agira bien uniquement d'un éclairage de Noël et non d'hiver.

Les 3 communes du Pays d'Enhaut ont évoqué l'arrêt de l'éclairage nocturne commun.

Concernant le processus de discussion de fusion des communes de la région, et contrairement à ce qui a été mentionné dans les journaux, la commune de Rougemont a toujours été ouverte aux discussions avec les communes voisines, étant convaincue que le renforcement de l'intercommunalité prévalait à une fusion. Même si la commune de Rougemont ne fait pas partie de l'étude de fusion en cours, elle a toujours confirmé être ouverte à participer à des discussions selon les besoins. Elle regrette l'omission de ces informations.

Mme Michèle Genillard

M. Michel Gerber a pris sa retraite après 17 ans de service.

Pour répondre à une demande faite lors de la séance de juin, les comptes figurant au bilan sous « don Marcelle Reich-Cornuz » et « don Yvonne Favre » ont été regroupés dans le fonctionnement du compte « rentier George Shey » selon décision municipale du 23.08.2004. Les rentiers fonctionnent sur la base d'un intérêt payé par la commune et attribué en respectant au mieux les volontés des donataires, ces comptes sont contrôlés annuellement par le Préfet.

Rentier George Shey : attribué comme allocation de Noël pour des retraités à revenu modeste

Rentier des Professions : attribué aux élèves de Rougemont ayant terminé leur scolarité

Rentier des Jeunes Filles : attribué pour des activités en faveur des enfants

Rentier des Cottier-Boys : attribué à des associations sportives ou culturelles locales engagées en faveur de la formation des jeunes

Mme Annie Schwitzguebel

Le bail de l'Hôtel de Commune va être repris par la société Definitely Different Group au 1^{er} novembre 2022. Le restaurant sera fermé tout le mois de novembre et rouvrira en date du 1^{er} décembre 2022. Il s'agit d'un avenant pour une reprise de bail. Les deux protagonistes restent cosolidaires pendant les 2 ans restants. Cette société a pour but de réhabiliter des restaurants pour leur donner un cachet particulier.

M. Jolan Aubert quitte le Groupement Forestier au 31 octobre 2022. Il sera remplacé par M. Hugo Rey sous réserve de l'obtention de son diplôme de garde forestier. Dans l'intervalle, un partage des tâches sera effectué à l'interne. Un interim sera demandé si nécessaire. Le service cantonal concerné a été informé.

La consolidation de la conduite des Chavalets arrive à terme.

Le projet de chauffage à distance est toujours d'actualité. L'investisseur Gefiswiss SA est intéressé.

M. André Reichenbach

Le Canton a octroyé une aide à fonds perdu pour la réfection du stade se montant à CHF 250'000.-.

Au vu de l'évolution des couts énergétiques, les abonnements de ski seront augmentés. Le TOP4 passera de CHF 777.- à CHF 850.-. Celui de BDG passera de CHF 599.- à CHF 625.-. Pas d'augmentation pour les abonnements enfants et juniors dans les 2 cas. Les transports publics seront inclus.

M. Marcel Moratti

Le chantier d'eau potable des Allamans a commencé le 3 octobre et sera terminé fin novembre si la météo le permet.

Une pollution de l'eau potable est en cours. Remerciements sont adressés à l'entier du personnel communal pour l'efficacité de leur travail. Des analyses sont effectuées quotidiennement. Les traitements font effet et M. Moratti espère recevoir l'autorisation de lever l'interdiction rapidement.

M. Stéphane Von Siebenthal

Les travaux d'assainissement du chalet de Pra Cluen sont en cours. L'assainissement de la cave du chalet de la Verra va démarrer ces prochains jours.

Mme Cindy Morier

N'a pas de communication particulière.

<p>4. Préavis N° 09/2022 Demande de crédit pour le remplacement des applications de gestion informatique</p>
--

Le rapport de la commission est lu par M. Christophe Barbey.

M. Colin Rayroud relève que les frais de maintenance de l'ancien logiciel se montaient à CHF 15'000.- selon le rapport de la commission de préavis alors que les chiffres figurant dans les comptes 2020 et 2021 sont nettement supérieurs. Dans les comptes, il y a d'autres frais à ajouter dont ceux de l'informaticien gérant le serveur communal et l'équipement hardware lui répond M. Florian Aeberli, boursier.

Le président clôt la discussion et passe aux votes.

- **D'autoriser la Municipalité à procéder au remplacement des applications de gestion informatique**

Est accepté par 23 oui, 1 abstention

- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 82'000.00. Pour ce faire, le compte N° 9149.13 est ouvert au bilan**

Est accepté par 23 oui, 1 abstention

- **De financer ce montant par un emprunt bancaire, si nécessaire**

Est accepté par 23 oui, 1 abstention

- **D'autoriser pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de CHF 82'000.00 auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.**

Est accepté par 23 oui, 1 abstention

- **D'amortir, cet investissement sur une période maximale de 5 ans, sur le compte 1900.3316 « Amortissement – Logiciels informatiques ».**

Est accepté par 23 oui, 1 abstention

Le Syndic remercie le Conseil pour son accord. L'informatique a énormément évolué en 20 ans et le nouveau programme sera nettement plus fonctionnel.

5. Préavis N° 10/2022 Adoption de l'arrêté communal d'imposition 2023
--

Le rapport est lu par Mme Marie Nussbaumer pour la commission de gestion.

M. Barbey est surpris par la proposition d'augmentation de l'intérêt de retard. Il s'agit uniquement des taxes communales et non des impôts cantonaux et communaux, lui répond Mme Genillard. Peu de contribuables paient leurs taxes en retard. Cet intérêt ne représentera pas des sommes importantes. De plus, ce taux est au libre choix des communes.

Le président met fin à la discussion et passe aux votes.

- **D'approuver l'arrêté d'imposition 2023 tel que présenté**

Est accepté à l'unanimité

- **De le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat, en vue de son entrée en vigueur le 1er janvier 2023.**

Est accepté à l'unanimité

Mme Genillard remercie le Conseil pour l'acceptation de ce préavis.

6. Préavis N° 11/2022 Demande de crédit pour les travaux d'urgence à la route de Rodomont
--

M. Bernard Yersin procède à la lecture du rapport de la commission des routes et infrastructures. Il présente diverses photos de la situation actuelle.

M. Roger Yersin précise qu'il y a un autre éboulement à la chenau précédente. Le glissement concerné n'apparaît pas dans le préavis. A cet endroit, la situation est différente comme la route est posée sur le rocher, répond M. Moratti. L'important sera de stabiliser le rocher pour ne pas qu'il glisse plus en avant.

M. Moratti informe qu'il vient de recevoir la réponse des subventions. 70 % proviendront des forêts et normalement 20% des AF. Le cout final à charge de la Commune sera donc de CHF 22'000.- après réception des subventions précitées.

M. Roger Yersin s'inquiète de la solidité de l'ouvrage avec le ruissellement d'eau pendant l'hiver. Les boutures de saule stabiliseront le terrain dès le printemps mais il faudra effectivement être prudent pendant l'hiver, précise M. Moratti. Ce dernier informera toutefois l'ingénieur sur les inquiétudes de M. Yersin quant à un effondrement supplémentaire sur une portion voisine.

Le président clôt la discussion et passe aux votes.

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les divers travaux liés aux travaux d'urgence à la route de Rodomont**

Est accepté à l'unanimité

- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 220'000.-. Pour ce faire, le compte N° 9141.49 est ouvert au bilan**

Est accepté à l'unanimité

- **De financer ce montant par un emprunt bancaire, si nécessaire**

Est accepté à l'unanimité

- **D'autoriser pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de CHF 220'000.- auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.**

Est accepté à l'unanimité

- **D'amortir, cet investissement sur une période maximum de 5 ans, sur le compte 4300.3311.1« Amortissement – Route de Rodomont ».**

Est accepté à l'unanimité

M. Moratti remercie le conseil pour l'acceptation du préavis ainsi que la commission pour son rapport complet et ses questions.

7. Préavis N° 12/2022 Demande de crédit d'étude pour le futur réservoir d'eau potable à la Forcla
--

M. Bernard Yersin procède à la lecture du rapport de la commission des routes et infrastructures.

Pour donner suite aux différentes questions du pré-conseil, M. Moratti présente le réseau d'eau. La Commune de Rougemont possède 4 sources. Les 3 réservoirs permettent la circulation de l'eau dans les 2 sens grâce au pompage. Le réservoir de la Forcla est très important car il s'agit du seul réservoir pour lequel il n'y a pas besoin de pompage.

M. Reihle demande des précisions quant aux différents montants évoqués pour les frais d'étude. M. Moratti informe que les honoraires du bureau d'ingénieurs se montent à 14 % du cout du réservoir pour le projet, la mise en soumission, la mise à l'enquête, l'exécution et la

finition. La somme de CHF 150'000.- correspond à l'offre d'honoraires jusqu'à la mise à l'enquête.

Selon M. Urweider, en acceptant un crédit d'étude de CHF 150'000.-, on s'engage à une dépense de CHF 2.6 millions. Quelle est l'incidence financière du vote de ce soir ? Réponse lui est donnée par M. Moratti. La réfection du réservoir est très urgente et aurait dû être faite il y a longtemps. Comme l'eau doit être autofinancée, les tarifs d'eau seront adaptés et un crédit sera demandé. Quelles sont alors les incidences d'un décalage de la réfection ? M. Moratti alerte le Conseil. En effet, plus aucune vanne ne peut être manipulée, on ne va tout de même pas attendre de ne plus avoir d'eau !

M. Barbey demande pourquoi on ne vote pas directement la réfection. M. Moratti répond qu'il ne peut pas faire voter une réfection sans savoir ce qu'elle va coûter. L'étude au préalable est nécessaire.

Au pré-conseil, le questionnement sur la coïncidence de réclamer CHF 150'000.-, soit la limite à laquelle un appel d'offre est nécessaire a été soulevée, relève M. Chatelain. Ne s'agit-il pas de favoriser le bureau d'ingénieurs avec lequel la Municipalité souhaite travailler ? Absolument pas répond M. Moratti. Il est toutefois à relever que pour la qualité du réseau, il ne serait pas souhaitable de changer de bureau d'ingénieurs, l'actuel connaissant tout le réseau de Rougemont.

Au niveau financier, Mme Genillard informe que le réservoir fait partie du plan d'investissement et a été repoussé depuis plusieurs années. Même s'il ne s'agit pas vraiment du moment opportun, il s'agit d'un investissement absolument nécessaire, la fourniture en eau étant prioritaire. Comme le coût de l'eau doit être autofinancé, des réflexions sont en cours. Les taxes seront augmentées mais d'autres moyens seront peut-être utilisés comme des financements externes. M. Urweider a des doutes sur les possibilités d'autofinancer l'amortissement.

Le Syndic rappelle la situation de Rougemont, soit un réseau d'eau nécessaire pour 4000 habitants à certaines périodes de l'année mais seulement 860 le reste de l'année. L'étude de taxes adéquates doit être entreprise afin que les habitants ne supportent pas les coûts d'un réseau qui est quelque part surdimensionné au vu de leur propre utilisation. Des mesures doivent être prises pour que les résidents secondaires participent.

M. Barbey trouverait pertinent de créer des provisions afin de pallier à ces investissements qui ne manquent pas de tomber. Ces investissements doivent être autofinancés et il n'est pas autorisé de constituer des réserves, répond M. Moratti.

La discussion est close et le président passe aux votes.

- **D'autoriser la Municipalité à procéder à l'étude pour le futur réservoir d'eau potable à la Forcla ;**

Est accepté par 22 oui, 1 non et 1 abstention

- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 150'000.00. Pour ce faire, le compte N° 9165.06 est ouvert au bilan**

Est accepté par 22 oui, 1 non et 1 abstention

- **De financer ce montant par un emprunt bancaire de CHF 150'000.00, si nécessaire**

Est accepté par 22 oui, 1 non et 1 abstention

- **D'autoriser pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de CHF 150'000.00 auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.**

Est accepté par 22 oui, 1 non et 1 abstention

- **D'amortir, cet investissement sur une période maximum de 5 ans, sur le compte 8100.3315.1 « Amortissement – Etude réservoir Forcla ».**

Est accepté par 22 oui, 1 non et 1 abstention

M. Moratti remercie le Conseil pour l'acceptation du préavis ainsi que la commission pour son rapport.

8. Motion pour l'extinction de l'éclairage public - M. Gilles Chatelain

Le président demande à M. Chatelain de lire sa motion. Ce dernier relève que différentes informations ont été données en début de séance, toutefois il la lit tout de même et se réserve le droit de la retirer si besoin avant la décision de sa prise en charge par les conseillers.

Pour information, le président précise les raisons pour lesquelles une motion ne peut être recevable. Le Conseil juge la motion recevable.

M. Chatelain pense qu'il est important de prendre des décisions à long terme, pénurie actuelle d'électricité ou non. Pourquoi la Commune de Rougemont ne serait-elle pas exemplaire en terme de dépense énergétique ?

M. Moratti mentionne que la Municipalité est en contact avec Groupe E. Tous les lampadaires pourraient être équipés de LED afin d'être programmables. Ceci serait onéreux et, dans tous les cas, pas possible d'être mis en place avant l'été prochain. Il serait par contre possible d'éteindre certains secteurs de 23h30 à 5h30. La Municipalité prendra une décision la semaine prochaine et demandera alors une offre à Groupe E pour connaître le cout engendré par l'extinction de ces secteurs.

M. le Syndic rappelle que la commune est actuellement en collaboration avec le Canton. A noter que la proximité de la route cantonale ajoute certaines difficultés. En effet, l'aspect sécurité est à prendre en compte.

M. Urweider trouve l'idée excellente. Il estime qu'il s'agit d'une compétence communale, sauf la zone vers l'église.

M. Lenoir approuve pleinement cette motion, pénurie électrique ou non.

M. Barbey demande si la Municipalité souhaite se déterminer de suite ou si elle préfère l'acceptation de la motion par le Conseil. La Municipalité n'a pas eu beaucoup de temps pour se déterminer et ne peut pas rendre réponse ce soir.

M. Chatelain trouve bien qu'une réflexion à long terme soit mise en place par le biais d'un préavis.

M. Mathias Moratti demande si la Municipalité compte étudier le fait d'éteindre l'éclairage public dans tous les cas. Oui, répond M. Blum, toutefois la motion ouvre la réflexion sur une vision à plus long terme et à plus large échelle.

Le président met au vote la prise en considération de la motion.

La motion est prise en considération immédiatement et renvoyée à la Municipalité par 16 oui, 6 non et 2 abstentions.

M. Chatelain remercie les conseillers pour leur soutien.

9. Postulat sobriété énergétique – M. Gilles Chatelain

M. Chatelain souhaite retirer son postulat compte tenu des discussions précédentes.

10. Motion pour les travaux urgents du bloc opératoire – M. Gilles Chatelain

M. Chatelain fait lecture de sa motion. Le conseil estime à l'unanimité que la motion est recevable. M. Chatelain n'a pas d'informations complémentaires à ajouter.

Mme Genillard apporte quelques précisions en tant que membre du Conseil de Fondation du Pôle Santé. La décision de fermer la partie chirurgicale du bloc a été très difficile à prendre. Toutefois, au vu de la situation économique du Pôle Santé ainsi que de la vétusté du bâtiment, il a été jugé qu'il n'était pas économiquement supportable d'investir CHF 800'000.- pour mettre le bloc opératoire aux normes. Le but à moyen terme est la reconstruction du bâtiment. La volonté du Canton de soutenir le Pôle Santé reste d'actualité. Certaines mesures pour maintenir les visites pré- et post-opératoires ont été prises. C'est uniquement l'acte chirurgical qui va être déplacé. Mme Genillard comprend tout à fait la motion mais estime que l'énergie doit être conservée pour la construction d'un nouvel hôpital.

En tant que Municipale des finances, Mme Genillard peine à trouver comment défendre un préavis de plusieurs centaines de milliers de francs pour maintenir le bloc et préférerait le défendre pour la construction.

M. Reihle trouve qu'il s'agit de dépenses inutiles s'agissant d'un investissement provisoire, un nouveau bâtiment devant de toute façon être reconstruit.

Au contraire, M. Urweider pense important de maintenir le bloc actuel, une reconstruction prenant 10 ans. Pendant ces années, beaucoup de services auront été perdus et il sera difficile de les remettre en place. Il est rejoint par M. Lenoir.

Mme Blum demande si la péréquation pourrait être améliorée en investissant dans l'hôpital. Ceci ne rentre pas dans les couches thématiques répond le Syndic. Ce dernier soutient

l'importance de l'hôpital régional. Toutefois, il y a passablement d'investissements à entreprendre dans ce domaine, pour l'héliport notamment. A noter que dans tous les cas, la question financière est détenue par le Canton.

Un entretien avec Mme Ruiz, Conseillère d'Etat, est prévu la semaine prochaine, informe M. Chatelain. Le renvoi de la motion à la Municipalité apporterait un poids à sa requête. A relever que les Amis de l'Hôpital du Pays d'Enhaut pourraient participer à l'investissement. Sur l'investissement de CHF 800'000.-, la moitié concerne du matériel qui pourrait être déplacé le cas échéant dans un autre hôpital. Ces CHF 400'000.- ne peuvent dès lors pas être considérés comme un investissement à perte. M. Chatelain s'inquiète également sur le fait qu'il faudra du temps pour que le nouvel hôpital soit effectif.

Mme Holt demande si cette motion sera également déposée dans les communes de Château-d'Oex et Rossinière. Pour l'instant, uniquement à Rougemont, répond M. Chatelain, mais des conseillers communaux des autres communes seront approchés. Toutefois, il serait plus aisé que les Municipaux parlent directement entre eux.

M. Barbey soutient la proposition de M. Chatelain. L'investissement en vaut la peine en pensant à tous les couts occasionnés par des déplacements dans d'autres hôpitaux.

En cas d'acceptation de la motion, M. le Syndic tient à relever que le délai au prochain conseil n'est pas tenable sachant que les deux autres communes devraient également être approchées. M. Chatelain ne voit aucune objection à amender la motion sur la partie concernant les délais.

M. Nicolas Blatti s'inquiète sur le risque qu'un investissement à l'heure actuelle décale la future reconstruction.

Mme Genillard s'inquiète quant à elle sur le risque que, d'autres secteurs de l'hôpital actuel soient impactés par de nouvelles exigences de Swissmedic.

Le projet d'établissement du Pôle Santé sera déposé au canton d'ici la fin de l'année et comprend aussi la partie hospitalière, il serait dès lors plus efficient d'accélérer la reconstruction de l'hôpital. Il est positif que l'ensemble de la population soit uni pour son hôpital.

En réponse à M. Barbey, M. Chatelain confirme que tout est mis en place pour offrir les meilleurs services aux patients.

Le président fait lecture de la motion amendée, soit sans mention du délai de réponse, puis passe au vote.

La prise en considération immédiate avec renvoi à la Municipalité de la motion amendée est rejetée par 9 oui, 11 non et 4 abstentions.

Seuls 4 conseillers réclament le renvoi de la motion à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité.

La motion est refusée.

M. Chatelain regrette la décision du Conseil mais le remercie pour son écoute. Mme Genillard transmettra les différentes interventions des conseillers au Conseil de Fondation du Pôle Santé.

11. Divers et propositions individuelles

M. Jean-Albert Lenoir

Remercie Mme Alice Jaquillard pour son travail de compte rendu de séance publié dans le Journal du Pays d'Enhaut.

Concernant l'aérodrome de Saanen, il lui semble qu'il y a de plus en plus d'avions qui sortent du couloir aérien. M. Reichenbach précise avoir rencontré les responsables de l'aérodrome et leur en avoir fait part, d'autres personnes ayant déjà fait remarquer ce point.

M. Roger Yersin

Demande si le chemin du Derreydzu arrivant au Croset pourrait être mieux entretenu. M. Moratti se renseigne.

M. Christophe Barbey

Avait signalé un nid de poule sur la Route des Ciernes Picaz. Il remercie la Municipalité pour le travail effectué mais malheureusement ce nid de poule est à nouveau présent. M. Moratti prend note et va faire le nécessaire.

M. Gilles Chatelain

Se réfère au tout ménage envoyé cet été demandant de limiter la consommation d'eau. Il s'étonne qu'il n'y ait pas eu de mesures d'interdictions, pour le lavage des voitures par exemple. Il demande si le financement d'aérateurs de robinet ne pouvait pas être fait par la Commune pour économiser l'eau. M. Moratti répond que la situation était sous surveillance et qu'il n'a pas été nécessaire de poser des interdictions. Un accord avec la Confrérie des Eaux de Château-d'Oex existe et cette possibilité aurait été utilisée si besoin. Concernant les aérateurs de robinet, M. Moratti étudiera ce point et rendra réponse ultérieurement.

M. Jean-Pierre Urweider

Souhaite connaître le taux d'endettement par habitant. Mme Genillard ne connaît pas le taux par cœur. Réponse sera donnée au prochain conseil.

La parole n'étant plus demandée, le président met un terme aux débats à 22h25.

Rougemont, le 11 octobre 2022

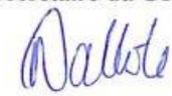
Le Président du Conseil



Thierry Gerber



La secrétaire du Conseil



Nathalie Testa